Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260122-DE2026004-DE

**CCAS DE PORSPODER (29840)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S N°2026-004**

---

***DATE DE CONVOCATION***
08 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six
Le Vingt janvier à dix-sept heures trente

***NOMBRE DE MEMBRES***

En exercice :10
Présents : 7
Votants : 8

Le C.C.A.S légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la vice-présidence de Mme Myriam LOQUET-LEGALL,

Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à Mme Myriam LOQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, Mme Michèle BESCOND

## 4. PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – TARIFS 2026

Madame la Vice-Présidente informe les membres du C.C.A.S de l'augmentation du prix du portage et du repas facturés par les Amitiés d'Armor. Il passe de 13.76 € à 14.50 €, soit une augmentation de 7%.
Cette augmentation est expliquée par le prestataire par l'augmentation des matières premières, de l'énergie et de la logistique, éléments déjà précisés lors de la précédente réévaluation.

Ce prix de14.50 € inclut 6.50 € de frais de livraison.

A préciser toutefois que les frais de transport ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à la moitié du coût de la livraison. Un **certificat fiscal** sera délivré en fin d'année par le prestataire.

Ce tarif sera appliqué à compter du 1er janvier 2026.

**Après en avoir délibéré par sept voix pour et une abstention (Mme Anne CLOAREC), le C.C.A.S :**

- **Adopte le nouveau tarif présenté ci-dessus à compter du 1er janvier 2026.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les Jour, mois et an que ci-dessus.
Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS
Myriam LOQUET-LE GALL

MAIRIE de PORSPODER 29840

Loquet